



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL



REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS JEUNES

CATEGORIE U14 à U18

Saison 2019 / 2020

ARTICLE 1 – COMPETITIONS

La District Aisne de Football organise des épreuves selon 5 catégories

Catégorie U14 : Réservée aux licencié(e)s U12 (3 maximum par équipe par rencontre), U13 et U13F, U14 et U14F, U15F

Catégorie U15 : Réservée aux licencié(e)s U13 (3 maximum par équipe par rencontre), U14 et U14F, U15 et U15F, U16F

Catégorie U16 : Réservée aux licenciés U14 (3 maximum par équipe par rencontre), U15 et U16

Catégorie U17 : Réservée aux licenciés U15 (3 maximum par équipe par rencontre), U16 et U17

Catégorie U18 : Réservée aux licenciés U16 (3 maximum par équipe par rencontre), U17 et U18

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

Le nombre d'engagement s'élève à 104 équipes avec la répartition suivante pour chaque catégorie :

Catégorie U14 : 10 équipes

Catégorie U15 : 40 équipes

Catégorie U16 : 10 équipes

Catégorie U17 : 23 équipes

Catégorie U18 : 21 équipes

Si des clubs souhaitent engager une équipe au-delà de la date de constitution des groupes, la commission statuera sur la faisabilité ou non d'intégrer l'un des groupes.

ARTICLE 3 – FORFAITS

Une équipe déclarant forfait quatre fois au cours de la saison est déclarée forfait général.

Si un forfait général, une mise hors compétition ou une exclusion d'une équipe en championnat intervient au cours de la phase Aller, les résultats acquis contre cette équipe sont annulés (annulation de tous les points et de tous les buts marqués ou encaissés).

Si un forfait général, une mise hors compétition ou une exclusion d'une équipe en championnat intervient au cours de la phase Retour, les résultats acquis contre cette équipe sont maintenus, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par trois buts à zéro.

Amendes pour club adverse

Si compétition en matches simples

Une amende de 30 euros sera facturée au bénéfice du club qu'il devait rencontrer.

Si compétition en matches aller/retour

Une amende de 30 euros + les frais de déplacement sera facturée au bénéfice de l'équipe adverse selon tarif en vigueur (sous condition que celle-ci ait bien effectuée le déplacement)

Amende pour District

Voir barème financier du District.

ARTICLE 4 - SYSTEME DE L'EPREUVE DANS CHAQUE CATEGORIE

Catégorie U14 : 10 équipes

1^{ère} phase

2 groupes de 5 équipes avec 8 rencontres en Aller / Retour (10 journées)

Les équipes classées aux 2 premières places et le meilleur 3^{ème} accèdent en D1, les autres sont affectées à la D2

2^{ème} phase

1 groupe de D1 de 5 équipes avec 8 rencontres en Aller / Retour (10 journées)

L'équipe classée 1^{ère} (ou à défaut la suivante) à l'issue de ce championnat accède pour la saison suivante au championnat U15 Ligue.

1 groupe de D2 de 5 équipes avec 8 rencontres en Aller / Retour (10 rencontres)

L'ordre du classement déterminera l'affectation des équipes au championnat U15 de la saison suivante si celui-ci est sur plusieurs niveaux.

Une coupe de l'Aisne est organisée entre ces 10 équipes et les 3 équipes engagées en championnat U14 Ligue (13 équipes)

Catégorie U15 : 40 équipes

D1 : 1 poule de 8 équipes

Un championnat sur un groupe unique est organisée avec 14 journées en Aller / Retour.

L'équipe classée 1^{ère} (ou à défaut la suivante) à l'issue de ce championnat accède pour la saison suivante au championnat U16 Ligue.

L'ordre du classement déterminera l'affectation des équipes au championnat U16 de la saison suivante si celui-ci est sur plusieurs niveaux

D2 : 32 équipes – 4 groupes de 8 équipes

Un championnat dans chaque groupe est organisé avec 14 journées en Aller / Retour.

L'ordre du classement déterminera l'affectation des équipes au championnat U16 de la saison suivante si celui-ci est sur plusieurs niveaux.

Une coupe de l'Aisne est organisée entre les équipes A de cette catégorie (32) et les 4 équipes engagées en championnat U15 Ligue (36 équipes)

Un challenge départemental est organisé entre les équipes de district de cette catégorie (1 équipe par club avec priorité aux équipes B)

Les équipes de district qui participeront aux ¼ de finales de la Coupe de l'Aisne ne seront pas reversées en Challenge Départemental

Catégorie U16 : 10 équipes

Un championnat sur un groupe unique est organisée avec 18 journées en Aller / Retour.

L'équipe classée 1^{ère} (ou à défaut la suivante) à l'issue de ce championnat accède pour la saison suivante au championnat U17 Ligue.

L'ordre du classement déterminera l'affectation des équipes au championnat U17 de la saison suivante si celui-ci est sur plusieurs niveaux.

Une coupe de l'Aisne est organisée entre ces 10 équipes et les 3 équipes engagées en championnat U16 Ligue (13 équipes)

Catégorie U17 : 23 équipes

D1 : 1 groupe de 8 équipes

Un championnat sur un groupe unique est organisée avec 14 journées en Aller / Retour.

L'équipe classée 1^{ère} (ou à défaut la suivante) à l'issue de ce championnat accède pour la saison suivante au championnat U18 Ligue.

L'ordre du classement déterminera l'affectation des équipes au championnat U18 de la saison suivante si celui-ci est sur plusieurs niveaux.

D2 : 1 groupe de 8 équipes et 1 groupe de 7 équipes

Un championnat dans chaque groupe est organisé avec 14 ou 12 journées en Aller / Retour.

Finale de fin de saison

Les 2 équipes à chaque place au classement se rencontreront.

L'ordre du classement déterminera l'affectation des équipes au championnat U18 de la saison suivante si celui-ci est sur plusieurs niveaux.

Une coupe de l'Aisne est organisée entre les équipes A de cette catégorie (20) et les 6 équipes engagées en championnat U17 Ligue (26 équipes)

Un challenge départemental est organisé entre les équipes de district de cette catégorie (1 équipe par club avec priorité aux équipes B)

Les équipes de district qui participeront aux ¼ de finales de la Coupe de l'Aisne ne seront pas reversées en Challenge Départemental

Catégorie U18 : 21 équipes

D1 : 3 groupes de 7 équipes

Un championnat dans chaque groupe est organisée avec 14 journées en Aller / Retour (12 rencontres)

Pas d'accession pour la saison suivante

Finale de fin de saison

Les 3 équipes à chaque place au classement se rencontreront sous forme d'une triangulaire

Une coupe de l'Aisne est organisée entre les équipes A de cette catégorie (21) et les 8 équipes engagées en championnat U18 Ligue (29 équipes)

Un challenge départemental est organisé entre les équipes de district de cette catégorie (1 équipe par club avec priorité aux équipes B)

Les équipes de district qui participeront aux ¼ de finales de la Coupe de l'Aisne ne seront pas reversées en Challenge Départemental

ARTICLE 5 - CLASSEMENTS

Le classement se fait par addition de points :

Match gagné : 3 points - Match nul : 1 point - Match perdu : 0 point - Match perdu par pénalité : -1 point - Forfait : -1 point

Un match perdu par forfait est réputé l'être par trois buts à zéro.

Un match perdu par pénalité entraîne l'annulation des buts marqués pour l'équipe en faute. L'équipe déclarée gagnante bénéficie du maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la rencontre, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de trois. Dans le cas de score vierge, l'équipe est déclarée gagnante sur le score de trois buts à zéro.

En cas d'égalité de points à une place quelconque dans un même groupe, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

1. Il est tenu compte, en premier lieu, du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.

2. En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les clubs ex-aequo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

a - de la différence entre les buts marqués et concédés par les clubs ex-aequo au cours des matchs les ayant opposés.

b - de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat

c - de la meilleure attaque à la fin du championnat

ARTICLE 7 - PARTICULARITES

Un club ne pourra être représenté que par 1 seule équipe par catégorie dans chacune des divisions sauf dans la division la plus basse ou si la compétition ne se déroule que sur une seule division.

ARTICLE 8 - TERRAINS ET BALLONS

Les joueurs U14 à U18 utilisent pour leurs matchs des ballons de dimensions normalisées (n°5).

Toutes les rencontres doivent se dérouler sur un terrain classé, au minimum en niveau 5.

ARTICLE 9 - TEMPS DE JEU

U14 et U15 : 2 x 40 minutes – U16, U17 et U 18 : 2 x 45 minutes

ARTICLE 10 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus dans le présent règlement sont jugés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le conseil de la ligue.